

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN,
M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,
M. Philippe BRILLAULT, représenté par M. Jean-Christophe LAPRÉE

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

OBJET : Convention de partenariat de recherche et développement entre Versailles Grand Parc et Efficacity.

Le Bureau, légalement réuni le 24 novembre 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu l'article L.5216-5 I al 1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations n°2010-02-02 et n°2011-06-17 relatives à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique ;

Vu la délibération n°2016-06-25, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016, relative aux délégations de compétences du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président ;

Dans le cadre du déploiement de la norme Aménagement durable des quartiers d'affaires sur Inovel Parc, du développement de l'outil d'aide à la décision 3DExperience et des partenariats signés entre Versailles Grand Parc et le District de Pékin Changping, le Beijing Future Science Parc et Jinan Innovation zone, Versailles Grand Parc souhaite :

- Consolider la position de référence d'Inovel Parc en tant que « quartier d'affaires durable », en lien avec les groupes de normalisation, les partenariats franco-chinois et le réseau de quartiers d'affaires français en cours de constitution.
- Abonder la base de données en lien avec la représentation 3D du quartier « Inovel Parc » développée par le service SIG de Versailles Grand Parc et le logiciel 3DExperience de Dassault Systèmes.
- Accompagner la collectivité dans sa stratégie de transition énergétique sur Inovel Parc.
- Transposer les travaux réalisés sur le quartier « Inovel Parc » à d'autres zones d'activités de l'agglomération de Versailles Grand Parc.

Dans le prolongement des travaux de la commission de normalisation « Aménagement Durable – Quartiers d’Affaires », dont Efficacity et Versailles Grand Parc sont membres, une plateforme d’expérimentation a été créée avec AFNOR Normalisation sur le quartier d’affaires Inovel Parc. Cette plateforme visait à tester certains indicateurs de la norme NF P14-010-2 « Aménagement durable - Quartiers d’affaires - Partie 2 : indicateurs clés de performances ». Du fait de son cœur de métier, et de l’intérêt de tester son outil de simulation énergétique (PowerDis) sur un quartier d’affaires, Efficacity a pris en charge le calcul des indicateurs du volet « énergie ». Pour cette première étude, seuls les besoins énergétiques des bâtiments ont été modélisés.

Afin de répondre aux objectifs préalablement cités il est nécessaire qu’Efficacity mène des travaux de recherche appliquée, notamment sur les thématiques suivantes :

- Accompagnement scientifique et technique sur la stratégie de transition énergétique du quartier d’affaires Inovel Parc :
 - o Modélisation des consommations énergétiques des bâtiments du quartier d’affaires ;
 - o Bilan carbone à l’échelle du quartier d’affaires Inovel Parc (bâtiments, systèmes énergétiques et mobilités des personnes) ;
 - o Identification et évaluation de leviers d’actions pour la transition énergétique du parc d’activités Inovel Parc ;
- Accompagnement dans le positionnement de référence d’Inovel Parc en tant que « quartier d’affaires durable » au niveau français et à l’international (partenariat franco-chinois...) ;
- Ambition d’étendre les travaux développés sur Inovel Parc à d’autres types de quartier de Versailles Grand Parc.

L’Institut pour la transition énergétique Efficacity a été créé en 2014 à l’initiative de l’Etat et d’un consortium d’une trentaine d’acteurs publics et privés français : quinze académiques, six industriels et sept ingénieristes de dimension internationale, concentrant une expertise unique en France sur la ville durable.

Son objectif est de mettre en commun les capacités de R&D de ses membres publics et privés afin de développer collectivement de nouveaux savoir-faire et d’accompagner des partenaires locaux, nationaux voire internationaux dans leurs ambitions de transition énergétique des territoires urbains.

Dans ce cadre, la communauté d’agglomération de Versailles Grand Parc souhaite signer une convention de partenariat de recherche et développement avec Efficacity afin de bénéficier de son accompagnement scientifique et technique sur la stratégie de transition énergétique du quartier d’affaires Inovel Parc. Cette convention vise dans un premier temps à réaliser une modélisation des consommations énergétiques des bâtiments ainsi qu’un bilan carbone à l’échelle du quartier d’affaires Inovel Parc (bâtiments, systèmes énergétiques et mobilités des personnes).

De manière générale, des cofinancements seront recherchés. Les travaux de R&D pourront être éligibles à un cofinancement par l’Agence Nationale de Recherche à un niveau pouvant aller jusqu’à 50%.

Le coût global pour les travaux sus mentionnés est estimé à 16 000 €HT (19 200 €TTC), répartis à parts égales entre les Parties, soit 8 000 €HT (9 600 €TTC) à la charge de Versailles Grand Parc.

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

DÉCIDE :

- 1) *de conclure une convention de partenariat de recherche et développement avec Efficacity, cadre dans lequel Efficacity réalisera une modélisation des consommations énergétiques des bâtiments ainsi qu’un bilan carbone à l’échelle du quartier d’affaires Inovel Parc (bâtiments, systèmes énergétiques et mobilités des personnes). Le coût global de ces travaux sont de 16 000 €HT (19 200 €TTC), répartis à parts égales entre les Parties, soit 8 000 €HT (9 600 €TTC) à la charge de Versailles Grand Parc ;*

- 2) que Monsieur le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision ;
- 3) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
 - ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines
 - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles, en deux exemplaires originaux,
le 27 novembre 2017.

Pour le Président et par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

